

AVIS d'APPEL PUBLIC à la CONCURRENCE



1. **COLLECTIVITE CONTRACTANTE** : VILLE de MURET - 31600
2. **POUVOIR ADJUDICATEUR du MARCHE** : Monsieur le MAIRE
3. **OBJET de la CONSULTATION** : **Création d'un Columbarium dans le cimetière de MURET -**
4. **PROCÉDURE de PASSATION** : Procédure Adaptée Ouverte (Articles 28 CMP) MAPA n° 2011/ 019 T
5. **CRITÈRES de Sélection des Candidatures et d'Attribution des Marchés** : **(Voir R.C.)**

Candidatures

- régularité de la situation juridique, fiscale et sociale,
- capacités techniques- expérience et compétences professionnelles,
- attestation d'assurance R.C et R.P en cours de validité.

Offres :

- Prix (80%)
- Valeur technique et délai (20%)

6. **Forme juridique du groupement éventuel des opérateurs économiques** : si groupement, il sera solidaire
7. **Délai minimum de validité des offres** : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.
8. **Retrait du Dossier de Consultation** :

→ **Service des Marchés Publics : demande écrite par Fax au 05 61 51 95 41 –**

→ **Retrait sur le site** : <https://marches-publics-ville-muret.omnikles.com/>

Au cas de difficulté particulière d'accès au site, n'hésitez pas à appeler **OMNIKLES au 08 25 00 13 26**

9. **MODALITES de FINANCEMENT et de PAIEMENT** : règlement par mandat administratif en 30 Jours maximum - Budget 2011 Section investissement (fonds propres + subvention du Conseil Général).
10. **Visite sur site obligatoire - contacter Monsieur Pierre FEUILLERAT au ☎ 05.61.51.90.10**
11. **Caractéristiques principales** :
 - Columbarium de 50 cases (5 étages de 10 cases)
 - à l'identique de celui existant, ou ressemblant le plus possible à celui existant côté dépositaire
 - granit gris du Tarn et granit noir d'Afrique
12. **Délai de réalisation** : le monument doit être fini au plus tard le 30 septembre 2011
13. **Instance chargée des procédures de recours** : TRIBUNAL ADMINISTRATIF de TOULOUSE – 68, rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE Cedex 07 - ☎ 05 62 73 57 57 ☎ 05 62 73 57 40 – mail : greffe.ta-toulouse@juradm.fr – web : www.ta-toulouse.juradm.fr.
14. **Précisions concernant les délais d'introduction des recours : selon les dispositions du CDJA**
 - référé précontractuel (L551-1) l'introduction du recours peut se faire jusqu'à la signature du marché
 - référé contractuel (art L 551-13 à L 551-23) dans un délai de trente et un jours suivant la publication de l'avis d'attribution
 - recours (art R 421-1) dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision de rejet
 - recours direct contre le contrat dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution.
15. **DATE LIMITE DE RÉCEPTION des OFFRES** : Lundi 09 mai 2011 - 10 h –
16. **DATE d'ENVOI à la PUBLICATION** : Jeudi 07 avril 2011